

Charte d'utilisation des postes informatiques en accès libre

Objet de la charte

Cette charte s'applique dans toutes les bibliothèques du réseau Bfm.

Elle fixe les conditions d'accès aux postes informatiques en accès libre, les règles de fonctionnement et de consultation, ainsi que les limitations du droit d'usage.

Conditions d'accès

L'accès aux postes informatiques en accès libre est gratuit pour tous les inscrits à la Bfm, aux conditions suivantes :

- Etre titulaire d'une carte de bibliothèque à jour et ne présentant pas de contentieux en cours.
- L'accès aux postes informatiques en accès libre se fait au moyen des mêmes identifiant et mot de passe que le compte lecteur du catalogue de la Bfm. Ces identifiants sont personnels et ne doivent pas être communiqués. L'utilisateur peut modifier son mot de passe sur le compte lecteur.
- La carte étant personnelle, elle ne peut pas être utilisée par un tiers pour accéder aux postes informatiques.
- Les enfants de moins de sept ans doivent être accompagnés par une personne ayant la majorité légale qui en supportera la responsabilité.

Les usagers majeurs, non titulaires d'un abonnement, peuvent accéder à un poste informatique pendant 30 minutes/jour, sur présentation d'une pièce d'identité aux postes d'accueil des bibliothèques.

Services proposés

- Consultation d'Internet
- Accès aux logiciels (bureautique, graphisme...)
- L'utilisateur bénéficie d'un espace personnel sur lequel il peut conserver des données dans la limite de 150 Mo. En cas de dépassement, son compte est bloqué et il doit s'adresser au personnel pour avoir la possibilité de vider son espace en supprimant des données, qu'il peut éventuellement sauvegarder sur un support externe type clé USB.
- L'utilisateur peut alimenter un porte-monnaie électronique afin d'imprimer des documents numériques, en s'adressant au poste "inscriptions" du centre-ville ou aux banques d'accueil des autres bibliothèques du réseau. Le remboursement des sommes engagées est impossible. La Bfm ne pourra être tenue pour responsable de la mise en page et du format des documents imprimés.

Tarifs des impressions : 0,10 € par page A4 noir et blanc
 0,30 € par page A4 couleur

- La Bfm s'efforce de maintenir accessibles ces services de façon permanente aux horaires d'ouverture des bibliothèques. Le cas échéant, elle tiendra son public informé des éventuelles interruptions et des postes indisponibles pour raisons techniques.

Règles de fonctionnement

- L'accès est limité à 1h par jour.
- Le nombre d'utilisateurs par ordinateur est limité à deux personnes.
- Chaque utilisateur veillera à ne pas déranger les autres usagers de la bibliothèque et à respecter les personnes et le matériel.
- Tout dysfonctionnement ou anomalie doit être signalé au personnel de la Bfm, seul habilité à intervenir sur le matériel.
- Avant toute absence temporaire ou définitive du poste informatique, il est demandé expressément de fermer sa session de travail en utilisant le menu ou le bouton "Se déconnecter", pour garantir à chacun toute la confidentialité nécessaire.
- Des règles particulières (tranches d'âge, limitation de certains usages d'Internet...) peuvent être appliquées dans certaines bibliothèques du réseau. Le public en sera informé par voie d'affichage.

Règles de consultation et d'utilisation des ordinateurs

Les postes d'accès à Internet sont dotés d'un dispositif de filtrage visant à empêcher l'accès à des contenus prohibés ou dont la consultation n'est pas adaptée à un environnement public. Comme sur leurs appareils personnels, les utilisateurs sont responsables des documents consultés à l'écran et doivent veiller à ne pas afficher de contenus choquants ou contraires à la législation française comme à l'exercice des missions de la bibliothèque.

La navigation sur Internet, l'envoi de toute information nominative, les paiements en ligne et les transactions bancaires se font sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Toute tentative de modifier les paramètres, d'installer des programmes sur les ordinateurs, d'outrepasser les logiciels installés ou de contourner les sécurités mises en place sera considérée comme une tentative d'intrusion et pourra être suivie d'une sanction.

Les sauvegardes de fichiers sont possibles sur l'espace personnel alloué à l'utilisateur ou sur un support externe type clé USB au moyen du port USB mis à disposition. La Bfm ne pourra être tenue pour responsable de la perte de données.

Limitation du droit d'usage

- Tout utilisateur des postes informatiques en accès libre s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Bfm et à la présente charte.
- Le personnel de la Bfm se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme à la présente charte.
- Le personnel, sous l'autorité du directeur, est habilité à refuser l'accès ou expulser toute personne qui, par son comportement, est une cause de nuisance pour le public ou le personnel. Le personnel peut être amené, si besoin, à faire appel aux forces de police.
- Toute infraction grave pourra faire l'objet, par décision du maire, d'une sanction consistant en la privation d'accès temporaire ou définitive aux bibliothèques du réseau Bfm.